CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Jardinier Paysagiste

CAPa JP

Diplôme de niveau 3 | RNCP 38386



Objectif de la formation

L'objectif de la formation vise l'obtention des capacités générales et professionnelles du référentiel du diplôme.

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement et de création couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures.

Modalités pédagogiques

- En présentiel avec :
  - Cours théoriques en salle et en salle informatique,
  - Études de cas concrets,
  - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur,
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise,
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretien et test de positionnement,
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et de l'entreprise.

Conditions d'inscription

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire en ligne auprès du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

Voie de formation

Formation par la voie de l'apprentissage

Public ciblé / Pré-requis

- Être âgé(e) de moins de 30 ans et avoir 15 ans (ou plus) au 31 décembre de l'année d'intégration*.
- Être déclaré(e) apte par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

**Sans limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur en situation de handicap ; s'il est un sportif de haut niveau ; si l'apprenti envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme.*

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

Délais d'accès

Avoir suivi une scolarité complète jusqu'en fin de classe de troisième.

L'inscription aux tests de positionnement et mini stages est possible dès **février**. Des journées d'information, de découverte et de passage de tests sont organisées régulièrement entre **avril et juillet**.

Une fois l'inscription validée avec la signature du contrat, vous recevez un mail avec les dates exactes de la rentrée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Accompagnement Personnalisé Individuel,
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre,
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...,
- Locaux adaptés.

Date d'enregistrement de la certification

18 - 12 -2023

Secrétaire Apprentissage
02 48 70 77 12 cfa.cher@educagri.fr
CAMPUS DU HAUT BERRY - Le Sollier CS18 18570 Le Subdray

Version Novembre 2026

CAPA JP · JARDINIER PAYSAGISTE

Durée et rythme de la formation

455 h — 1re année : 455 heures d'enseignement réparties sur 13 semaines au CFA.

455 h — 2e année : 455 heures d'enseignement réparties sur 13 semaines au CFA.

5 semaines de congés payés sur la période entreprise.

Contenus principaux de la formation

PREMIÈRE ANNÉE

BLOC 1	Établir mon parcours de formation personnalisé	35 h
BLOC 2	Travailler en sécurité	105 h
BLOC 3	Réaliser l'entretien des machines	70 h
BLOC 4	Réaliser la taille en autonomie	105 h
BLOC 5	Découvrir les paysages du territoire	35 h
BLOC 6	Réaliser la tonte en autonomie	105 h

DEUXIÈME ANNÉE

BLOC 7	Réaliser la création végétale	175 h
BLOC 8	Réaliser la création inerte et son entretien	175 h
BLOC 9	MIP – Participer aux travaux de création de projets internes à l'établissement	70 h
BLOC 10	Préparer son insertion professionnelle ou sa poursuite d'étude	70 h

Information sur la rémunération de l'apprenti(e)

La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (Grille de rémunération Union Nationale des Entreprises du Paysage)*

Année d'exécution du contrat d'apprentissage	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
Première année de contrat	27 %	50 %	53 %
Deuxième année de contrat	39 %	60 %	63 %
Troisième année de contrat	55 %	70 %	78 %

** Barème différent selon OPCO de rattachement.*

Principaux débouchés

- Agent d'entretien des parcs et jardins,
- Jardinier paysagiste / des espaces verts,
- Ouvrier d'entretien des espaces verts ou naturels / du paysage.
- **Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification : 60 % (Session 2026).**

Suites de parcours possibles

- Une poursuite d'études est envisageable en BAC Pro AP.
- Le BP AP ou certains CS sont aussi accessibles après un CAPa JP.
- Taux d'insertion dans le métier visé des titulaires de la certification : **100 %** (Session 2025).

Coût de la formation

Formation gratuite.

5 761 € au 01 septembre 2026***, pris en charge à 100 % par les OPCO de l'entreprise, le CNFPT ou les collectivités.

**** Change selon la convention collective de l'entreprise d'apprentissage.*

Nos plus



- Scolarité gratuite,
- Site sur **250 hectares**,
- Internat proposé à l'ensemble des apprentis du CAP au BTS,
- Équipements des ateliers en aménagements paysagers,
- Équipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel,
- Réseau d'entreprises partenaires,
- Un accompagnement individualisé de chaque apprenti(e),
- Un formateur référent pour chaque apprenti(e),
- Parcours d'intégration (journée de cohésion, formation SST, ...)
- Certifié QUALIOPI et QualiFormAgri.

Les modalités d'évaluation des objectifs

L'atteinte des capacités est vérifiée par **7 épreuves obligatoires**. Une sous-épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale (EPT), les autres sont organisées en contrôles en cours de formation (CCF).

Modalité d'alternance

Les périodes d'alternance entre l'entreprise et le CFA sont organisées en fonction des périodes d'activités en entreprises et réparties sur l'année en fonction d'un calendrier d'alternance.

Modalités d'adaptation

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques.
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

Indicateurs (Session 2026)

80 % Taux de réussite aux examens**	**50 %** Taux d'insertion professionnelle globale à 6 mois	**50 %** Taux de poursuite d'études
3 % Taux d'interruption en cours de formation	**11 %** Taux de rupture des contrats d'apprentissage	**80 %** Taux d'appréciation

*** En relation avec le taux de présentation à l'examen.*